

Croissance: entre -0,4 et +0,5 %

Le Stateg a fait part de ses prévisions de croissance pour l'année 2009 aux députés lors de la commission parlementaire économique et financière qui s'est tenue vendredi matin. Alors que la banque centrale envisageait une croissance du PIB autour de 0 % dans son avis prononcé concernant le budget de l'État, le Stateg se veut lui plus optimiste en annonçant une croissance comprise entre -0,4 % et +0,5 %. La commission européenne compte elle encore sur une croissance de l'ordre de 1,2 %.

TEMPS DE TRAVAIL

Les Verts refusent l'accord

Le groupe parlementaire Déi Gréng a déposé une motion au sujet de la directive révisée sur le temps de travail. Les Verts estiment que l'accord du Conseil des ministres du Travail sur la directive révisée du temps de travail est décevant et qu'une dérogation à la règle des 48 heures de travail hebdomadaire bafoue les bases de la politique sociale et de santé et ne peut donc être tolérée. Ils invitent donc le gouvernement luxembourgeois à se rallier aux gouvernements belge, espagnol et grec en se prononçant clairement contre cet accord.

AGRICULTURE

L'ADR contre les décisions de l'UE

D'après l'ADR, les décisions récemment prises par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, et ses homologues européens ne font qu'«empirer» la situation au Grand-Duché. C'est à Bruxelles, dans le cadre du Conseil agriculture, que les 27 se sont mis d'accord sur une réforme du financement de la politique agricole commune. «Il est irresponsable de revoir à la baisse les aides directes allouées aux agriculteurs», écrit l'ADR dans un communiqué. Alors que les sommes ainsi économisées devraient être investies dans le développement des zones rurales, une telle mesure «n'a aucun sens» au Luxembourg.

Par ailleurs, l'ADR critique la libéralisation du marché laitier. Et se dit favorable à un mécanisme «flexible» qui permettrait aux agriculteurs de produire du lait selon la demande.



Invités d'honneur et membres du Syndicat des cadres des Contributions: ils étaient nombreux à assister à la séance académique.

Un siècle de syndicalisme

Le Syndicat des cadres des Contributions a fêté, hier, le centenaire de sa création, en 1908. Toujours revendicatif, le SCC réclame d'avantage de personnel aux Contributions.

La séance académique au Forum Geesknäppchen a rassemblé tous ceux qui s'intéressent aux Contributions. Si la coopération entre les administrations fiscales (Contributions, Enregistrement, Douanes et Accises) tarde trop à se réaliser, selon le goût des cadres des Contributions, la coopération en matière musicale est chose faite: avec la participation de fonctionnaires des Contributions, la Douane's Musek, sous la direction de Paul Dahm, a assuré un encadrement musical rythmique apprécié.

De notre journaliste
Jean Rhein

Fernand Muller, le président du Syndicat des cadres des Contributions, a retracé brièvement l'histoire du syndicat centenaire. La première cause de la formation d'un syndicalisme dans la fonction publique était la situation économique et

sociale désastreuse du pays qui se repercutait en particulier dans la rémunération des fonctionnaires. Non sans raison, une «indemnité de renchérissement» leur était versée. Non sans un certain humour qui est particulier à un inspecteur des finances, le président indique comme deuxième élément à la base de la création du syndicat: «Par leur profession, les fonctionnaires des Contributions voyaient ce qui se passait derrière les coulisses. Se comparer aux autres, était une attitude permanente dans notre syndicalisme centenaire. Cela vaut pour le présent également, mais d'autres syndicats le font également!» Et finalement, le troisième motif associatif a été et reste la sociabilité.

Depuis leur création, les associations syndicales de la fonction publique se sont intéressées à la formation continue. Les revendications

syndicales en cette matière ont été couronnées de succès. Le SCC (qui portait en 1947, selon l'annuaire de l'AGF, la dénomination d'Association des fonctionnaires des Contributions et des poids et mesures) est associé au Syndicat unifié des impôts directs, affilié à la CGFP, dont le secrétaire général, Romain Wolff, était l'un des orateurs, hier. Internationalisme oblige: le SCC entretient les meilleures relations avec l'Union du personnel des Finances en Europe (UFE), représentée par son vice-président Serge Colin.

► «Oui, le Luxembourg est un paradis fiscal...»

Cette affirmation surprenante du Syndicat des cadres des Contributions dans son «Message d'actualité» ne vise pas l'existence du secret bancaire, pas plus qu'une législation

fiscale défaillante. La constatation du syndicat est motivée par le manque de fonctionnaires «pour accomplir toutes les tâches administratives prévues par les lois fiscales.» La prise de position ajoute: «Au courant de la dernière décennie surtout la fraude fiscale a pris des allures de plus en plus belles...» Le franc-parler et le langage direct du syndicat a été relevé et apprécié par plusieurs orateurs, le ministre du Trésor, Luc Frieden, le directeur de l'Administration, Guy Heintz, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler. Fernand Muller s'était interrogé pour quoi il fallait engager «plusieurs centaines de policiers ou davantage de fonctionnaires pour la Caisse des allocations familiales, alors que les Contributions sont confinées depuis des années au même nombre de personnel».



De g. à d.: José Brito, Nicolas Schmit et Jean-Louis Schiltz

«Le Cap-Vert est un exemple»

Le chef de la diplomatie cap-verdienne a rencontré des ministres luxembourgeois.

Entre le Cap-Vert et le Luxembourg, il y a un lien qui «dépasser largement le cadre d'une histoire d'amitié», dit Jean-Louis Schiltz, ministre de l'Action humanitaire et de la Coopération. Un lien d'autant plus particulier que le Grand-Duché accueille une grande communauté cap-verdienne.

Depuis le début de l'année, le Cap-Vert ne compte plus parmi les pays les plus pauvres du monde, selon des critères onusiens. «Le Cap-Vert est un exemple en matière de gouvernance», souligne Jean-Louis Schiltz, avant de préciser que, jusqu'en 2010, l'accent devra être mis sur la formation professionnelle et l'éducation. L'école hôtelière, construite à Praia avec l'aide du Luxembourg, est décrite comme un «projet phare».

«On ne coupe pas le kérosène à un avion qui est en train de décoller.» C'est par ces mots que le ministre justifie le fait que le partenariat perdure malgré le degré de développement atteint par le Cap-Vert. Hier,

les représentants des deux pays ont d'ailleurs signé un document qui assure la pérennité d'un projet nommé «migrer les yeux ouverts». Un projet qui permet aux Cap-Verdiens de s'informer avant de s'installer au Luxembourg. Et qui leur offre surtout la possibilité d'analyser les conséquences et les contraintes d'une telle décision.

Pour José Brito, ministre cap-verdien des Affaires étrangères, la relation entre son pays et le Luxembourg repose sur un véritable «partenariat». Et non pas sur un simple lien de «donnant, bénéficiaire».

► Un partenariat pour «protéger les migrants»

«Les investissements privés ont pris le pas sur les aides publiques au développement», se réjouit le ministre. À présent, il s'attend à ce que les entreprises luxembourgeoises osent investir au Cap-Vert. Et aussi à ce que les Luxembourgeois

s'y rendent plus souvent en tant que touristes.

Côté éducation, il est d'avis que ses concitoyens «ont acquis de bonnes connaissances» au Luxembourg. Ne leur reste plus qu'à les utiliser, aussi, au service de leur pays d'origine. Or avant tout, il invite les Cap-Verdiens à être de «bons citoyens luxembourgeois», à respecter la loi et à s'intégrer au Grand-Duché.

D'une manière générale, il espère créer les conditions nécessaires afin que les Cap-Verdiens n'immigrent plus par besoin, mais tout simplement pour «voir le monde».

En juin dernier, le Cap-Vert, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal et la France ont signé un «partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert». D'après Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères, l'objectif est non seulement de gérer les flux migratoires, mais aussi de «protéger les migrants».

L. M.